

M Le lien. arriverain

Gigue en fête

Un premier pas, pourquoi pas?

Il ne reste plus que quelques semaines avant d'entendre résonner les premières notes et les premiers claquements de talons de la 7^e édition de Gigue en fête. Cette année, vous êtes invités à venir faire « Un premier pas, pourquoi pas? »

Histoire de vous mettre un peu l'eau à la bouche, nous vous dévoilons en exclusivité quelques nouveautés qui vous seront offertes du 29 juin au 2 juillet prochain :

- La première partie des spectacles à l'aréna sera réservée aux ensembles folkloriques canadiens et internationaux tandis qu'un groupe de musique du monde occupera la scène en seconde partie jusqu'à la fin de la soirée.
- En grande primeur cette année : le retour du populaire Déjeuner beauceron à l'érable, avec une programmation qui mettra principalement en vedette les artistes de Sainte-Marie.
- Finalement, un véritable « scoop » : nous célébrerons la Fête du Canada en soirée au Pub TELUS au rythme des danses country avec le groupe Desperado.

Le comité organisateur travaille fort présentement pour ficeler la programmation finale. Restez aux aguets, car de plus amples renseignements vous seront transmis au cours des prochaines semaines!

Un premier pas comme bénévole, pourquoi pas?

Pour être dans le feu de l'action, joignez-vous à la belle famille des 300 bénévoles de

Gigue en fête : venez vivre le festival différemment et profiter d'une expérience mémorable. Gigue en fête ne pourrait être ce qu'il est sans l'apport généreux et précieux de ses bénévoles (bars, stationnement, surveillance, billetterie, accueil, activités familiales, accueil sur le site, etc.).

Pour renseignements : 387-6054 ou gigueenfete@globetrotter.net.



Le conseil d'administration 2006 : de gauche à droite, Richard Savoie, Dyane Faucher, Vincent Hottote, Lina Giguère, Marco Grondin, Jean-Marc Labbé, Cindy Allen, Daniel Lacombe, Simon Frenette, Jean-Yves Gagnon, Insuk Groleau-Boutin, Paulin Nappert. Absent sur la photo : Éric Vachon.

Prochaine réunion du conseil :
le lundi 10 avril à 20 h

| AVRIL | | | | | | |
|-------|----|----|----|----|----|----|
| D | L | M | M | J | V | S |
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca
387-2301 aux heures de bureau

Une équipe en or!

La Ville de Sainte-Marie a souligné la performance de l'Embâcle, équipe de football Cadet AA de la polyvalente Benoît-Vachon, qui a remporté le Bol d'or la consacrant la meilleure équipe de sa catégorie au Québec.

Depuis 10 ans, professeurs, entraîneurs, bénévoles et joueurs font du programme de football de la PBV une grande réussite. Les équipes de Sainte-Marie, et en particulier le Cadet AA en 2005, sont de magnifiques ambassadeurs pour la polyvalente Benoît-Vachon et la Ville de Sainte-Marie.



Un certificat honorifique a été remis par le maire Harold Guay aux capitaines Michaël Landry, Antoine Audet et Charles Lambert ainsi qu'à l'entraîneur Sonny Lacroix. Félicitations à toute l'équipe!

En caravane, allons à la cabane...

Quoi de plus agréable au printemps que de se rendre à la cabane à sucre en famille ou avec des amis!

On vous attend dans les cabanes suivantes :

- Chez Athanas, 1495, rang Saint-Étienne Nord, capacité 65 places.
Réservation : 387-7880, ouvert à l'année.
- André Lehoux, 1055, rang Saint-Étienne Nord, capacité 120 places.
Réservation : 387-2745, printemps.
- Mickey, 1245, Rang Saint-Étienne Nord, capacité 40 places.
Réservation : 387-6057, printemps.

- Érablière Drouin & Breton, autoroute 73, Sortie 91, route Carter, capacité 40 places.
Réservation : 387-6935

- Passions Gourmandes, 850, chemin des Sucriers (accès par route Carter)
Réservation : 387-4478

Bouchées de tire

À la Maison Dupuis, 640, Notre-Dame Nord, le dimanche 2 avril 2006 de 14 h à 16 h.
Coût : 2 \$. Information : 387-7221.

Denise Germain
Agente de développement touristique



À CONSERVER À LA VUE :

Votre conseil municipal vous fournit ce mois-ci deux documents précieux : « **Le guide d'intervention en cas d'urgence** » préparé par le comité des mesures d'urgence de la Ville et « **Les services médicaux avec et sans rendez-vous sur le territoire de la Nouvelle-Beauce** » publié par la municipalité à partir des renseignements fournis par le CSSS du Grand Littoral.

Un site Internet des plus utiles

Récemment, la Ville de Sainte-Marie a procédé à la rénovation de son site Internet, la quatrième depuis sa première mise en activité en septembre 2000. Ce médium électronique évolue rapidement et nous devons régulièrement le moderniser pour garder l'intérêt des lecteurs de plus en plus nombreux. Plus souple et moins dispendieux que l'imprimé, le site Internet permet de fournir une très grande quantité d'information et de la garder à jour relativement facilement.

Le nouveau site renferme plusieurs rubriques répondant à la plupart des questions que se posent les citoyens, les gens d'affaires et les visiteurs. On y retrouve, entre autres, les services offerts par la municipalité et les numéros de téléphone utiles pour rejoindre les personnes responsables, les principaux règlements en vigueur dans la Ville, la programmation du service des

loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les grands événements en cours (tournois, expositions, etc.), les attraits et services touristiques susceptibles d'intéresser nos visiteurs et, en intégral, les publications de la Ville sur différents sujets : Le Lien mariverain depuis ses débuts, les communiqués émis par la Ville, le bottin des nouveaux arrivants (à lire absolument), les calendriers spécifiques à certaines activités de la Ville : cueillette des vidanges, cueillette sélective, etc.

Le site continuera d'évoluer dans la mesure où les gens voudront bien l'utiliser. Je vous invite donc à vous y rendre et à découvrir plein de choses sur votre milieu et sur les gens qui l'animent.

Jacques Alain
Directeur général



Opération nids-de-poule

Comme à chaque printemps, en cette saison de gel et de dégel, nous allons connaître une période où les chaussées se dégradent très rapidement à certains endroits. Afin d'améliorer cette situation et d'assurer à nos automobilistes une meilleure qualité de roulement, nous préparons actuellement une opération « nids-de-poule » qui se fera sur une durée de sept jours vers la mi-avril, selon les conditions atmosphériques.

Avec des équipements spécialisés comme « Nasco », ce type de réparations est simple et rapide :

- Le nid-de-poule est nettoyé avec un jet d'air à haute pression.
- Une couche d'apprêt d'émulsion est appliquée sur la surface.
- Un mélange d'agrégat et d'émulsion chaude bouche le nid-de-poule.

- Une couche de finition d'agrégat est appliquée pour assécher le produit.

Comme l'an passé, afin d'assurer à nos usagers de la route un meilleur service, nous travaillons en collaboration avec le club automobile « CAA-Québec » dont les membres nous transmettent à chaque jour les endroits où il y a des nids-de-poule à réparer sur le territoire de Sainte-Marie.

L'an passé, nous avons réparé plus de 2 000 nids-de-poule sur une période de sept jours. Naturellement, ce type de réparation ne s'applique qu'aux nids-de-poule et fissures. Nous procéderons au cours de l'été prochain à de plus importantes réfections des chaussées asphaltées, et ce, à l'aide des paveuses. Bonne route...

Maurice Mercier
Directeur du Service
des travaux publics



Opération pieds pesants

En octobre 2005, la Ville de Sainte-Marie s'est dotée d'une politique familiale. En matière de sécurité, l'une des orientations mentionnées dans cette politique était de sensibiliser les automobilistes à l'importance de diminuer la vitesse dans la Ville.

Pour ce faire, quatre actions seront mises en place à l'intérieur du programme « Opération pieds pesants » :

- 1) Optimiser la visibilité policière sur des sites définis comme étant à risque.
- 2) Accroître la crédibilité et la légitimité des mesures de contrôle.
- 3) Accroître la perception du risque d'être arrêté.
- 4) Réduire la vitesse et ainsi, le nombre potentiel d'accidents.

Dans la prochaine édition du Lien mariverain, nous vous diffuserons les sites de surveillance accrue pour le contrôle de la vitesse des automobilistes. Il va sans dire que toutes les entrées et sorties de la Ville seront couvertes, ainsi que divers autres endroits identifiés comme sites potentiels d'accidents. Nous répondrons également aux demandes des résidents de la Ville pour une surveillance plus importante de certains secteurs spécifiques.

Une vaste campagne de sensibilisation sera mise en branle afin que la population et les automobilistes comprennent les effets redoutables de conduire à des vitesses exces-

Guy Cliche
Directeur adjoint
Service de police



sives. Cette campagne de sensibilisation et de contrôle des vitesses se déroulera sur un cycle de 17 semaines.

Protection de quartier

Dans un autre ordre d'idées, depuis cet automne, nous travaillons avec nos différents partenaires sur une nouvelle formule de protection de quartier. Nous désirons dynamiser et relancer ce programme, probablement sous un autre nom et un nouveau sigle, en y ajoutant l'approche « résolution de problèmes ». Ce qu'il faut se rappeler, c'est que la Ville de Sainte-Marie est divisée en huit secteurs de patrouille et dans chaque secteur, des partenaires en sont responsables. Si vous désirez vous joindre à notre équipe, vous pouvez communiquer avec moi à guy.cliche@ville.sainte-marie.qc.ca ou au 387-6111, car nous sommes à compléter nos listes de bénévoles et de partenaires pour finaliser la programmation pour la prochaine année.

**PIEDS PESANTS
RALENTISSEZ!**

Société de développement économique mariverain

Le meilleur soutien aux entreprises de chez nous

Depuis maintenant plus d'une année, la Société de développement économique mariverain (SDEM) travaille activement à la réalisation de son principal mandat qui est de soutenir le développement industriel et commercial à Sainte-Marie.

La Ville de Sainte-Marie soutient financièrement la SDEM en échange de services en développement économique. Actuellement, la permanence travaille en support aux différents promoteurs désireux de connaître les sites et bâtiments disponibles sur le plan industriel et commercial.

La SDEM doit également continuer de promouvoir le CIME de Chaudière-Appalaches dont l'inauguration a été réalisée avec succès le 7 février dernier. Les collaborateurs financiers de la Société (Desjardins, Telus, Ville de Sainte-Marie, Protectron) continuent d'investir dans le

Éric Lavoie
Directeur
SDEM



CIME et soutiennent nos initiatives et nos projets. D'autres partenaires pourront s'y ajouter.

Récemment, Ressources-Entreprises confirmait la signature d'une entente avec la SDEM pour favoriser la création et l'expansion des entreprises. Son association au CIME permet d'offrir, avec tous les autres partenaires impliqués, une expertise et un support de qualité aux industries de Chaudière-Appalaches.

Par la complémentarité de l'offre de service présente au CIME, nos partenaires participeront au développement économique de la région en comblant efficacement les besoins des entreprises en matière d'amélioration de la productivité et d'accroissement de l'efficacité.





Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À noter :

• Exposition « De la main gauche » : les œuvres de l'artiste-peintre Annie Gagné seront exposées jusqu'en avril 2006.

• Heure du conte : les inscriptions se prendront à la bibliothèque uniquement. Les rencontres prévues sont : 24 mars, 7 et 21 avril, 5 et 19 mai ainsi que les 2 et 6 juin. Faites vite, les places sont limitées!

Nouveautés

• **La motoneige au Québec et ailleurs au Canada**, Yves Ouellet, Éd. de l'Homme, 2005, 332 p., nombreuses photos couleur. Cet ouvrage témoigne du plaisir de voyager à motoneige au Québec. L'auteur y passe en revue tous les aspects de ce loisir, répertorie les plus beaux paysages hivernaux et raconte sa découverte éblouissante des régions du Québec ainsi que des territoires du Labrador jusqu'aux Rocheuses.

• **La maison écologique**, Maurizio Corrado, Éd. Vecchi, 2004, 215 p., nombreuses photos couleur. Ce livre traite des différents aspects de la construction saine et de l'habitat naturel où qualité de vie, bien-être et plaisir sont les trois prémisses de l'architecture utilisée pour construire ou rénover.

• **Les plus beaux chevaux du monde**, Éditions Atlas, 2005, 223 p., nombreuses photos couleur. Cet ouvrage propose un tour d'horizon complet des races de chevaux du monde entier. Vous allez ainsi apprendre à connaître les races communes, et d'autres plus rares; pour chacune sont présentés les origines, le type et le tempérament, le caractère, la robe, la taille, etc.

Comité Mariverain de Généalogie

Nouveautés en généalogie

• Louis Jacques : Un pionnier de Charlebourg, Diane Maheux, c2005, 178 pages.

Nous tenons à remercier :

Mme Johanne Labbé pour le don des documents suivants :

• Compte rendu des fêtes du 2^e centenaire de Sainte-Marie de Beauce du 5 au 9 juillet 1944, par le Comité des Fêtes du 2^e centenaire, 1944, 152 p.

• Programme-Souvenir du 2^e centenaire de Sainte-Marie de Beauce du 5 au 9 juillet 1944, par le Comité des Fêtes du 2^e centenaire, 1944, 181 p.

• Annuaire téléphonique de Québec-Téléphone : Saint-Joseph, Sainte-Marie et Vallée-Jonction, novembre 1961, 229 p.

M. Armand Cliche pour le don du document suivant :

• Quelques exemplaires du journal mariverain « Le Guide ».

M^{me} Diane Faucher-Jacques pour le don du document suivant :

• Nous les Pierrettes : Histoire d'une lignée, Diane Faucher-Jacques, février 2006, 490 pages, nombreuses photos N&B.

MM. Réal Giguère et Marcel Marcoux pour le don du document suivant :

• Répertoire des mariages de Sainte-Marie de Beauce, Réal Giguère et Marcel Marcoux, c2005, 468 pages.

Important :

Nous sommes à la recherche d'exemplaires de l'ancien journal « Le Guide (de 1962 à 1980) », que nous hébergerions au local aux fins de recherches. Toute personne possédant ce journal et voulant en faire don à la bibliothèque est priée de nous contacter au 387-2240. Merci!

Répertoires publiés récemment :

MM. Réal Giguère et Marcel Marcoux ont publié le « Répertoire des décès de Sainte-Marie » en 2005. Au mois de février 2006, ils récidivaient en publiant le « Répertoire des mariages de Sainte-Marie » et il est prévu que pour la fin 2006, le Club mariverain de généalogie publie le « Répertoire des naissances de Sainte-Marie ».

S.v.p., veuillez ne pas jeter vos cartes mortuaires mais plutôt nous en apporter un exemplaire à la bibliothèque pour que l'on puisse continuer le travail de collection de données afin de garder à jour nos différents répertoires. Merci à tous!

Pour toute information concernant la généalogie ou le Comité, veuillez contacter un de ses membres, soit : Réal Giguère, président (387-2599); Nicole Poulin-Ferland, vice-présidente (387-8233) ou Diane Faucher-Jacques, secrétaire trésorière (387-5886).



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2006, à savoir :

• La Ville a procédé à l'adoption du premier projet du règlement numéro 1347-2006 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'interdire toute case de stationnement, allée de circulation ou allée d'accès dans la partie de la cour avant située entre la façade principale du bâtiment et la rue qui lui fait face. Elle a procédé également à l'adoption du premier projet du règlement numéro 1348-2006 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin ① de créer une nouvelle zone portant le numéro 161 à même une partie de la zone 159 ainsi que modifier la grille des usages et spécifications de ces zones et ② de créer une nouvelle zone portant le numéro 162 à même une partie de la zone 117 ainsi que modifier la grille des usages et spécifications de ces zones. Ce règlement concerne principalement les développements domiciliaires des promoteurs Promotions R.N. inc. et monsieur Guy Blouin. Ces règlements feront l'objet d'une séance d'information et de consultation publique le 10 avril prochain à 19 h 30.

• La Ville a désigné « avenue Honorius-Gagnon » la nouvelle voie publique projetée reliant l'avenue des Cormiers à la route du Président Kennedy-Nord.

• La Ville a autorisé l'installation de panneaux de signalisation sur l'avenue du Collège, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Larochelle, afin de rendre à sens unique cette section de voie publique. De plus, le stationnement sera autorisé pour une période maximale de deux heures du côté sud de cette voie publique et y sera interdit du côté nord.

• La Ville a autorisé la signature de l'entente intermunicipale avec les municipalités riveraines et la MRC de La Nouvelle-Beauce concernant la réalisation des travaux de pavage de la piste cyclable.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 14 mars 2006.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1345-2006

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 1345-2006 intitulé « règlement de concordance entre la réglementation d'urbanisme et le schéma d'aménagement modifié de la MRC de La Nouvelle-Beauce (règlement numéro 219-11-2005) ».

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption à sa séance du 13 mars 2006, d'un premier projet intitulé « règlement de concordance entre la réglementation d'urbanisme et le schéma d'aménagement modifié de la MRC de La Nouvelle-Beauce (règlement numéro 219-11-2005) », tiendra une assemblée publique de consultation le 10 avril 2006 à compter de 19 h 30, dans la salle du conseil située au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet de ce règlement est de modifier l'article 15.1 du règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, intitulé « Zones inondables de grand courant (0-20 ans) », afin d'y autoriser les constructions, ouvrages et travaux supplémentaires suivants :

• le plan d'intervention pour l'usine du Groupe Bocenor et son siège social sis

au 274 avenue Duchesnay et 534 rue Notre-Dame Nord.

• l'agrandissement du stationnement du commerce Beauce Auto Accessoires Itées sis au 245 route Chassé.

• l'implantation à des fins d'accès public d'une rampe de mise à l'eau, un chemin d'accès, une aire de repos et un stationnement sur un terrain sis en façade de la rue Notre-Dame Nord, sur les lots 647 Ptie, 647-1, 647-2, 647-3, 647-4, 647-5, 649 Ptie, 649-6, 649-7 Ptie, 649-8 Ptie, 649-9 Ptie, cadastre de la Paroisse de Sainte-Marie.

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Marie.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire Harold Guay expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce quatorzième jour du mois de mars de l'an deux mille six.

Hélène Gagné, Greffière

Tel-Écoute

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un? Vous vivez une période difficile? Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive. Lundi au vendredi de 18 h à 4 h du matin; samedi et dimanche de midi à 4 h du matin. ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT 387-3393

Pour votre sécurité

Aidez-nous à vous trouver rapidement et facilement



Claude Morin
Directeur du Service de la protection contre l'incendie

Il nous arrive lors de certains appels d'urgence de devoir chercher l'endroit précis pendant de précieuses secondes ou minutes. Parfois, c'est parce que les indications données à la centrale 911 ne sont pas complètes, parfois c'est parce que votre maison n'est pas visible du chemin.

Lorsque vous appelez le 911, ce n'est pas une personne de Sainte-Marie qui vous répond, elle ne peut pas savoir que vous habitez la même maison depuis 20 ans. Il lui faut une adresse complète et précise. N'oubliez pas d'indiquer nord/sud ou est/ouest si cela s'applique. Si vous habitez un coin de rue, n'hésitez pas à le dire. Si l'accès par une rue est plus rapide que par une autre, mentionnez-le. Vous êtes situés tout près d'un point de repère majeur, dites-le. Il vous arrivera peut-être de trouver certaines questions du répartiteur de la centrale un peu spéciales, répondez quand même, il ou elle cherche à vous aider.

Heureusement, dans la très grande majorité des cas, ce n'est pas une colonne de flamme et de fumée qui nous guide, seulement votre

numéro civique. Est-il présent sur votre maison ou votre boîte aux lettres? Est-il visible de la rue? Est-il éclairé la nuit? Vous seriez surpris, en cherchant une adresse en pleine nuit, de constater le nombre de maisons et la distance que l'on doit quelquefois parcourir avant d'être en mesure de lire un premier numéro de porte.

N'hésitez pas à désigner un membre de votre famille ou de votre entreprise pour nous attendre et nous diriger immédiatement au bon endroit. Les clignotants de votre voiture peuvent être un bon indice, autant de jour que de nuit, spécialement si vous habitez au bout d'un chemin privé et que la maison n'est pas visible de la rue.

Alors soyez précis et soyez visible, ainsi les pompiers, mais aussi les ambulanciers et les policiers, pourront vous venir en aide plus facilement.

Offre d'emploi pour étudiants au Service des travaux publics Ville de Sainte-Marie

La Ville de Sainte-Marie est à la recherche de candidatures afin de pourvoir à des emplois d'étudiants au Service des travaux publics pour la prochaine saison estivale.

Principales fonctions :

- Effectuer divers travaux de terrassement, de construction et d'entretien d'ouvrages publics;
- Opérer diverses machineries, divers véhicules et équipements.

Exigences :

- Être étudiant;
- Posséder d'excellentes habiletés à effectuer du travail manuel et à opérer des machineries, véhicules et équipements.

Conditions :

- Les conditions de travail sont celles prévues dans la convention collective en vigueur.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel ou le formulaire d'emploi (disponible au Service des travaux publics) accompagné de vos attestations scolaires, avant 16 h le jeudi 13 avril 2006, à l'attention de :

Monsieur Maurice Mercier
Directeur, Service des travaux publics
484, boulevard Lamontagne
Sainte-Marie (Québec) G6E 4H2
maurice.mercier@ville.sainte-marie.qc.ca

Zones inondables et PIIA au centre-ville

Soyez prudents avant d'entreprendre des travaux



Georges La Rocque
Chef de division
Service d'urbanisme

À la suite du texte du mois de février dernier concernant les modifications des limites des zones inondables, plusieurs citoyens de Sainte-Marie ont communiqué avec le Service d'urbanisme afin d'obtenir des informations concernant leur propriété.

Il est important de mentionner que les modifications des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans occupent une grande partie du centre-ville de Sainte-Marie. Ces nouvelles limites imposent à certains propriétaires d'être plus prudents lorsque vient le temps d'un projet touchant leur résidence.

Les agrandissements pour les résidences dans la zone 0-20 ans sont interdits, mais par contre, tous les travaux concernant l'entretien des résidences sont autorisés. Cela permet aux propriétaires de conserver leur immeuble dans un bon état.

Le Règlement de zonage 700-90 de la Ville de Sainte-Marie prévoit toutes sortes de mesures concernant l'entretien des bâtiments situés en zone 0-20 ans qui seraient trop longues à élaborer ici. Ce qui est important, c'est de consulter le Service d'urbanisme avant d'entreprendre des projets de rénovation ou encore d'agrandissement pour bien connaître où est située la résidence, soit dans la zone 0-20 ans ou encore 20-100 ans. Par la suite, nous pouvons informer le propriétaire sur les types de travaux qui sont permis selon la zone où la résidence est située.

Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Il faut également rappeler que le centre-ville de Sainte-Marie est assujéti, dans un secteur délimité par l'avenue du Collège à l'avenue Saint-Thomas, en passant par le boulevard Larochelle, à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) adopté en 2005 dans le cadre de la réfection de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Le PIIA sert à conserver l'aspect extérieur des bâtiments qui sont regroupés afin de permettre toute intervention de rénovation de façon harmonieuse et intégrée aux bâtiments adjacents. La création d'un PIIA était essentielle afin de conserver les particularités esthétiques et historiques du cœur de notre centre-ville.

Cet environnement harmonieux sert à mettre en valeur nos institutions de culte telles que l'Église de Sainte-Marie, son presbytère et le monastère des Oblates de Béthanie. Dans les prochaines semaines, chaque propriétaire situé dans la zone du PIIA recevra une correspondance d'information l'avisant que sa résidence fait partie de cet environnement protégé. Le Service d'urbanisme est entièrement à votre disponibilité afin de vous expliquer les tenants et les aboutissants du PIIA envers votre propriété.

Économie d'énergie : l'heure de la diode a sonné!



Bruno Gilbert, ing.
Directeur du Service
de l'ingénierie

L'utilisation de la diode électroluminescente (del) est devenue réalité à la Ville de Sainte-Marie. Cette petite ampoule miniature très lumineuse, résistante et performante sur le plan énergétique, a été installée récemment dans tous les feux de circulation de la Ville. Ces travaux ont été faits dans le cadre du « Programme d'optimisation des feux de signalisation » d'Hydro-Québec.

Les avantages sont nombreux : une sécurité accrue grâce à une visibilité et à une fiabilité optimales, des économies d'électricité d'environ 90 %, des frais d'entretien moindres en raison de la durée de vie des « del » qui est de 8 à 11 ans.

La soumission concernant le changement des lampes a été accordée à l'entreprise Électricité André Langevin inc., au montant de 39 613 \$. L'aide d'Hydro-Québec s'élève à 23 300 \$, ce qui laisse un coût réel pour la Ville de 16 313 \$. Avec une économie d'électricité annuelle d'environ 7 800 \$, la période de recouvrement de cette dépense sera d'environ 2 ans.

Par la suite, la Ville continuera de bénéficier d'une économie d'énergie et financière très intéressante, et ce, dans l'intérêt de tous les contribuables.

Comment s'y retrouver



Jacques Boutin
Directeur des finances

La Ville, par souci de transparence, désire présenter à ses contribuables le détail des divers niveaux de taxation associées à leur compte de taxes et en relation directe avec le secteur où se retrouve la propriété.

Voici les définitions pour vous y retrouver :

Foncière générale : taxe de base sur la valeur de la propriété. Elle sert à payer l'ensemble des dépenses de la Ville, sauf le service de la dette.

Spéciale générale : taxe qui sert à payer pour des structures et des infrastructures spécifiques et communes à tous les citoyens et en lien avec les emprunts.

Spéciale générale fonds de roulement : taxe qui sert à rembourser au fonds de roulement les sommes empruntées dans un fonds qui appartient à la Ville pour l'acquisition de véhicules, d'ameublement et d'informatique. Pour ce faire, la Ville de Sainte-Marie a été en mesure de se créer avec les années un fonds de 1 M\$ et doit le renflouer en respectant une cédule de rem-

boursement préétablie. Selon la nature du projet, elle doit se créer cette obligation sur une période maximale de cinq ans. Ce financement n'implique évidemment aucun remboursement d'intérêts.

Immobilisations générales : taxe qui sert à payer des immobilisations à même le budget annuel. Cette taxe existe depuis 2004 et a contribué à faire passer la dette de 18,4 M\$ en 2003 à 17,8 M\$ en 2004. Ce cumul de chacun de ces 1 % représente maintenant 300 000 \$ disponibles sur le budget 2006. Ce qui veut dire que depuis 2004, ce montant réduit les emprunts effectués annuellement par la Ville.

Dette épuration : pour payer les bassins d'épuration situés au nord du boulevard Vachon (près du nouveau cimetière). Cette dette, comme celles qui suivent, sont des dettes d'utilisateurs/payeurs. Cette dette s'éteindra presque totalement en 2008.

Dette A/E* centre-ville : pour payer la dette de l'ancienne ville (payée par les résidents de ce secteur uniquement). Cette dette s'éteindra presque en totalité en 2010.

Dette A/E domaine : pour payer la dette de l'ancienne municipalité de la paroisse de Sainte-Marie (payée par les résidents de ce secteur uniquement). Cette dette s'éteindra en 2013 et d'ici là, elle diminuera très rapidement.

Dette A/E urban et urban-1 : pour payer la dette des nouveaux secteurs établis depuis la fin des années 80. Cette dette touche les infrastructures communes à chacun de ces secteurs.

Dette purification d'eau : pour payer le réservoir Saint-Joseph et les travaux reliés à la gestion de l'eau potable et est associée à une taxe de secteur.

Immobilisation eau : réserve officiellement créée par règlement pour payer la future usine d'eau potable (planification et construction) et en relation directe avec ceux qui utilisent l'eau. Cette réserve évitera une hausse importante des taxes au moment de l'implantation du projet. Cette réserve représente 4 % du compte de taxes en 2006 à raison de 1 % par année et procurera un montant additionnel de 413 200 \$.

En 2008, à la fin de cette réserve, nous aurons amassé la valeur de 1 440 000 \$ en argent qui auront servi ou serviront au projet de la nouvelle usine d'eau potable. C'est un genre de « Régime d'épargne-Nouvelle usine ».

Vidange des bassins : réserve officiellement créée par règlement pour amasser les deniers nécessaires pour faire face aux dépenses de vidange des bassins de 2014 et représente la participation municipale.

Cette taxe nous permettra d'amasser annuellement la somme de 32 000 \$ pendant 10 ans. C'est un genre de « Régime d'épargne-Vidange des bassins ».

Eau, épuration, ordures : pour payer les dépenses d'opération courante telles que l'entretien du réseau d'aqueduc, la distribution de l'eau, la collecte des ordures.

* A/E : Aqueduc et égout

Peintures et teintures d'extérieur : pour un projet durable

Session de formation

Le mardi 11 avril 2006, 18 h 30
à l'hôtel de ville de Sainte-Marie.

Coût : 15 \$

Information et inscription :
387-4920, Line Gagnon



Concours d'œufs de Pâques du Forgeron d'Or

Avis aux artistes et aux imaginatifs!

Le célèbre concours d'œufs de Pâques du Forgeron d'Or est de retour pour la 12^e année consécutive. Sortez vos pinceaux et vos cocos ainsi que votre créativité et décidez vos œufs de poule, de caille, d'émeu, d'autruche, etc.

Les conditions sont simples : il faut un véritable œuf vidé et décoré. Il doit être déposé à la bijouterie du Forgeron d'Or avant le samedi de Pâques à 10 h, soit le



15 avril 2006. Toute la population est invitée à venir admirer les œuvres des années antérieures qui seront exposées durant toute la fin de semaine de Pâques.

Les prix offerts sont des œufs d'or, d'argent et de bronze pour les catégories enfant et adulte. Ce concours est à but non lucratif et vise la promotion des talents locaux.

Synchro Chaudière-Appalaches

Inscriptions en nage synchronisée et natation junior intensif, session de printemps

Synchro Chaudière-Appalaches/Natation des 2-Rives est en pleine période d'inscription pour la session de printemps. Des cours de nage synchronisée ainsi que des cours de natation junior intensif sont offerts sur le territoire. Le début des cours est prévu pour le dimanche 2 avril.

Les cours sont offerts aux enfants de 6 ans et plus, entre autres, au Cégep de Lévis-Lauzon, au Collège de Lévis et à l'Hôtel l'Oiselière de Lévis. Les parents peuvent également nager en même temps que leur enfant. Les personnes intéressées peuvent composer le numéro (418) 387-4920.

Toutes les inscriptions pour les cours de Natation junior de la Croix-Rouge Canadienne se font par téléphone, en communiquant, de soir, avec Madame Brigitte Gagné au (418) 688-8270.

Fondé en 2005, grâce à l'aide et au soutien des municipalités de Sainte-Marie, Saint-Anselme et Laurier-Station, du Cégep de Lévis-Lauzon et l'Hôtel l'Oiselière Lévis, le Club Synchro Chaudière-Appalaches compte plus de 55 membres, de 6 à 22 ans. Depuis son ouverture, le club ne cesse d'avoir des appuis et des opportunités pour développer davantage la région de la Chaudière-Appalaches.

Société Historique Nouvelle-Beauce

Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Maison Dupuis

Le mercredi 12 avril 2006, à 20 h
à la Maison Dupuis

Info : 387-7221

N'oubliez pas de vous procurer votre carte de membre au coût de 10 \$ disponible à la Maison Dupuis ou lors de l'assemblée générale.



AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 1344-2006 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin de créer une nouvelle zone portant le numéro 412 à même une partie de la zone 113, soit plus particulièrement le terrain nécessaire à l'implantation du futur CLSC-CHSLD et le futur élargissement de la route Saint-Martin, d'agrandir la zone 102 à même une partie de la zone 503 afin d'y inclure une parcelle du lot 684 Ptie exclue de la zone agricole et de modifier certaines dispositions du chapitre 6 concernant le stationnement hors rue », lequel second projet de règlement a été adopté le 13 mars 2006.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1 À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mars 2006, le conseil de la municipalité a adopté le second projet de règlement numéro 1344-2006 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements.

2 Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

3 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite.
- Être reçue au bureau de la municipalité au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie au plus tard le 3 avril 2006 à 16 h 30.
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité

d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 mars 2006 :

- Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec; ou
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Une personne physique doit également, le 13 mars 2006, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 13 mars 2006, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

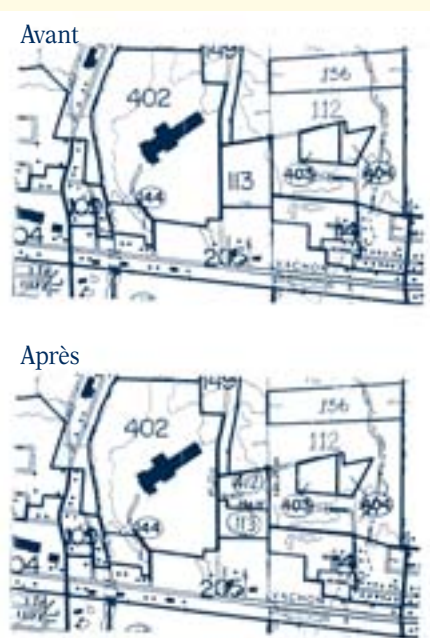
5 Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6 Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Croquis des zones visées par les dispositions du règlement numéro 1344-2006.

- a) Toute demande ayant trait à la disposition prévue à l'article 3 du règlement numéro 1344-2006 visant à « créer une nouvelle zone portant le numéro 412 à même une partie de la zone 113, soit plus particulièrement le terrain nécessaire à l'implantation du futur CLSC-CHSLD et le futur élargissement de la route Saint-Martin » peut provenir de la zone 113 ainsi que des zones contiguës 112, 114, 149, 205 et 402.

Croquis de la zone visée 113



- b) Toute demande ayant trait à la disposition prévue à l'article 4 du règlement numéro 1344-2006 visant à « agrandir la zone 102 à même une partie de la zone 503 afin d'y inclure une parcelle du lot 684 Ptie exclue de la zone agricole » peut provenir des zones 102 et 503 ainsi que des zones contiguës 101, 106, 128, 146, 217, 313, 401, 502, 520 et 521.

Croquis des zones visées 102 et 503



Donné à Ville de Sainte-Marie,
ce 14 mars 2006.

Hélène Gagné,
Greffière

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Sainte-Marie.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, que lors d'une séance spéciale qui sera tenue le 10 avril 2006 à 19 h 45 à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie, deux (2) demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de cette municipalité seront étudiées et les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

- a) Propriété sise sur l'avenue Sylvain
Lot : 672-24-1
Dérogation : Reconnaître la profondeur du lot à 23,62 mètres au lieu d'un mini-

um de 30,0 mètres contrairement à ce qui est stipulé à l'article 3.3.4b) du règlement sur les lotissements numéro 701-90

- b) Propriété sise au 1268-1272 route Saint-Louis
Lot : 1284
Dérogation : Reconnaître le frontage du lot à 42,33 mètres au lieu d'un minimum de 45,72 mètres et reconnaître la superficie à 1 867,8 mètres carrés au lieu d'un minimum de 2 787,0 mètres carrés, tel qu'exigé en vertu des articles 3.3.1a), 3.4b) et 3.4c) du règlement sur les lotissements numéro 701-90

Donné à Ville de Sainte-Marie,
ce 14 mars 2006.
Hélène Gagné, Greffière